



Déclaration liminaire du CSAL du 11 juillet 2024

La mobilisation citoyenne a déjoué le scénario catastrophe d'Emmanuel Macron qui, par sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale, a créé le chaos et déroulé le tapis rouge au Rassemblement National. Une large majorité d'électeurs et d'électrices ont clairement exprimé leur refus de donner les clés du pays à l'Extrême droite. Le Nouveau Front Populaire, porteur d'un programme prévoyant notamment l'augmentation des salaires et des pensions, l'abrogation de la réforme des retraites et l'investissement dans nos services publics, est arrivé en tête.

Espagne, Portugal, Grande-Bretagne et maintenant la France : les réactionnaires sont battus sur la base d'attentes sociales fortes. En Europe, le choix est désormais clair : progrès social ou fascisme.

Le président de la République a été sévèrement sanctionné. Il a été totalement irresponsable en tentant jusqu'au bout de mettre dos à dos l'Extrême droite avec la gauche, contribuant ainsi à la légitimation du Rassemblement National et de son idéologie.

Heureusement, la majorité des organisations syndicales, la société civile, la jeunesse et les partis politiques progressistes ont pris leurs responsabilités. Fidèle à son histoire, la CGT a continué de rappeler très fermement que le Rassemblement National est toujours un parti raciste, antisémite, homophobe, sexiste et violent et qu'il ne doit jamais être considéré comme un parti comme les autres.

La CGT exige que le choix des urnes soit respecté et la formation d'un nouveau gouvernement autour du programme du Nouveau Front Populaire qui est arrivé en tête.

Au-delà, les leçons doivent être tirées en profondeur pour contrer la progression continue du Rassemblement National, qui a obtenu un nombre de député·es record.

La CGT alerte. Les exigences sociales doivent être entendues : le travail doit permettre de vivre dignement et les services publics doivent être développés dans tous les territoires. Pas question que le patronat, qui a brillé par sa complaisance envers l'Extrême droite, ait encore gain de cause.

Il faut rassembler le pays qui a été clivé de façon très violente et lutter avec détermination contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie. La CGT sera toujours présente pour combattre tous les projets funestes des forces réactionnaires (par exemple la remise en cause du droit à l'avortement, la remise en cause du droit du sol ou le démantèlement de l'Aide Médicale de l'État).

Il faut aussi renforcer les obligations déontologiques et l'indépendance des médias actuellement dans les mains de quelques milliardaires.

Le sursaut populaire citoyen ne doit pas s'arrêter, il doit s'organiser dans la durée. Depuis les élections européennes, des milliers de salarié·es et retraité·es ont fait le choix de se syndiquer à la CGT. Cette dynamique doit s'amplifier pour permettre aux travailleuses et travailleurs de reprendre le pouvoir sur leur travail et leur vie. Partout dans les territoires, la CGT va rencontrer les député·es républicains pour porter les exigences du monde du travail.

Depuis plus de 20 ans, la CGT alerte des conséquences des politiques libérales en dénonçant la casse du service public, particulièrement à la DGFIP, sa déshumanisation avec la dématérialisation à tout prix, les réorganisations, les multiples fermetures de services, créant une population de seconde zone tant en milieu rural que périurbain.

En outre, le résultat immédiat de l'élection législative anticipée interdit toute poursuite des contre-réformes et restructurations en cours : le message envoyé par le peuple est clair, le camp Macron est minoritaire dans le pays et avec lui tous ses mauvais coups. Aussi, nous exigeons l'arrêt de toutes les restructurations, comme le déploiement des « bureaux partagés », du « SIP de demain », ou encore de la semaine en 4 jours et autres « expérimentations ». Le peuple souverain s'est exprimé et a dit haut et fort un grand : STOP ! Son expression et sa décision doivent être strictement respectées.

De plus, le mépris qui existe pour les usagers est le même que pour les agents : la revalorisation indemnitaire pour les années 2024 et 2025 en est un exemple. Le résultat est malheureusement à la hauteur de la considération habituelle de la direction envers les agents : au plus bas ! La CGT Finances Publiques avait exigé une revalorisation significative, avec entre autres revendications, une revalorisation d'au moins 40 points pour l'ACF. Au cours des négociations, la ligne rouge était claire: pas en deçà d'une revalorisation à deux chiffres pour l'ACF. La Direction, avec son cynisme habituel, a accepté : ce sera 10 points répartis sur deux ans, 6 en 2024 et 4 en 2025 (soit environ 40 euros nets au total). Il faut noter que l'ACF ne rentre pas en compte pour le calcul de la retraite. En prime, cela devrait clore la possibilité de renégocier pour l'année prochaine. Pourtant, l'inflation, elle, ne s'arrête pas. La négociation ne débouche concrètement que sur une augmentation de 25 € nets mensuel à partir de janvier 2024 (avec effet rétroactif) et de 16,50 € nets mensuel supplémentaires à compter du 1er janvier 2025. Chaque agent aura à compter du 1er janvier 2025, 41,50 € nets par mois d'augmentation. Il est maintenant avéré que le seul tabou est l'augmentation des fonctionnaires. Il a, en effet, donné une fin de non-recevoir aux demandes des organisations syndicales de revoir les salaires des fonctionnaires en 2024. La CGT revendique une toute autre politique salariale avec notamment une hausse immédiate du point d'indice de 10 % pour compenser, au moins partiellement, la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Nous tenons également à aborder la question de la condamnation d'un collègue à 2500€ d'amendes par la Cour des Comptes. Ce jugement fait suite à une escroquerie aux coordonnées bancaires (Faux ordres de virement) et ne fait, malheureusement, que confirmer ce que la CGT Finances Publiques dénonce depuis plus de 18 mois : tous les agents de la DGFIP sont justiciables !

En effet, ici, c'est l'adjoint qui est condamné et non le comptable.

Contrairement aux engagements de la DG et aux vidéos rassurantes du chef du SCL en mode stand-up, c'est bien tous les agents qui valident une opération qui sont condamnables par la RGP.

Ainsi, la Cour des comptes s'appuie sur le fait que « le collègue a joint au téléphone le payeur départemental, alors en congé ». S'il résulte de l'instruction que la question du paiement de ces mandats a été évoquée lors de cet échange, il n'est en revanche pas établi que le changement d'affactureur l'ait également été . Bref, ne conserver aucune

trace d'échanges en cas de conversation téléphonique entraîne un risque de condamnation.

De plus, le jugement confirme ce que la CGT Finances Publiques avait conseillé à chaque agent dans son tract du 05/01/2023 :

"Afin de garantir les droits des agents, la CGT Finances Publiques continue de les appeler à ne plus prendre d'initiative et à demander une confirmation écrite à leur supérieur hiérarchique en cas de doute sur une opération."

La CGT Finances Publiques a déjà interpellé 2 fois, le 25/10/2022 et le 26/03/2024, la Direction Générale par lettre ouverte. Il n'y a eu aucune réponse à nos alertes, on sait désormais pourquoi...

Cette fois, c'est un inspecteur qui s'est fait condamner, mais que serait-il advenu en cas d'absence également de l'adjoint? On peut supposer que la condamnation aurait frappé un contrôleur bénéficiant de la délégation de signature...

Fiscalité personnelle, professionnelle, gestion publique État ou locale, nous sommes tous et toutes concernés.

Chacun de nos actes de gestion peut désormais engager notre responsabilité personnelle, quelle que soit notre catégorie. Et contrairement à l'ancien régime de la responsabilité personnelle du comptable, aucune garantie financière ni assurance n'est possible !

Dans le contexte général de dégradation de nos conditions de travail (pression des objectifs, réorganisations et contres réformes incessantes, instabilité des applicatifs informatiques, bureaux partagés, dénigrement des fonctionnaires, arbitraire en matière de promotion et d'affectation, insécurité dans l'exercice des missions, etc...), qui peut être assuré de ne jamais commettre un jour une erreur engageant sa responsabilité devant la cour des comptes, ainsi que d'éventuelles suites disciplinaires, malgré tout le professionnalisme dont les agents font preuve au quotidien ?

A la DRFIP Nord, dans certains services, des instructions de vigilance constante et accrue en rapport à cette condamnation sont déjà donnés aux agents. Les collègues nous font part de l'impossibilité de tout vérifier eu égard à l'état des effectifs ! En plus du risque d'une condamnation, les RPS vont encore s'amplifier !

Cette décision marque une nouvelle fragilisation inacceptable et délibérée des conditions de travail des collègues des finances publiques !

Il est grand temps que la DGFIP protège ses agents et arrête d'obéir aveuglément aux ordres du gouvernement. Il est grand temps que la DGFIP ne prenne pas d'engagement à la place de la Cour des comptes et prenne en compte la réalité des textes juridiques. Pour la CGT Finances Publiques ce jugement doit être plus qu'une alerte, il doit être un signal d'arrêt. La directrice générale doit immédiatement prendre des mesures afin de protéger tous les agents et non pas profiter de la RGP pour décharger la réponse des directeurs locaux, comme elle l'a fait en transférant la gestion des ANV aux comptables, transférant par là même le risque juridique.

Dans l'attente de mesures fortes, la CGT Finances Publiques appelle tous les agents à :

- refuser collectivement toute délégation de signature ;
- ne plus prendre de décision sans justificatif écrit (a minima mail) ;
- garder des traces de toute opération.

Concernant les points à l'ordre du jour, pour l'accueil de la Cité Marianne, nous constatons un énième recul du service public.

En effet, pour les quatre services concernés (SGC, paierie départementale, SIE & PRS), vous prenez la décision inique d'abandonner l'accueil « tout venant ».

Et comme si cela n'était pas suffisant, pour la trésorerie de Lille Amendes, vous abandonnez intégralement l'accueil physique des usagers en vous cantonnant à un accueil téléphonique.

Celui-ci devrait être organisé selon des modalités assurant un maintien des conditions de travail de nos collègues : cela doit comprendre un renforcement de l'isolation acoustique, l'organisation de pauses régulières ainsi qu'une durée des vacations téléphoniques encadrée. Or, rien de cela ne semble être prévu ou, tout du moins, indiqué sur le document transmis.

Enfin, cerise sur le gâteau, aucune caisse n'est prévue sur le site de la Cité Marianne.

Ces mesures sont prises au mépris de la doctrine de la DGFIP selon laquelle l'ensemble de ces services doit être en position d'assurer un accueil physique.

Autre problème que nous soulevons : le planning de réception. Selon les informations dont nous disposons, des créneaux de 1/2 journée seraient répartis entre les services. Cette

mise en place nie la réalité et la périodicité de la réception du public : tous les collègues savent pertinemment que cette réception a majoritairement lieu le lundi et le mercredi. Cette organisation pose problème d'un point pratique : au cas d'espèce, comment va être géré la réception en box si un même service a un rendez-vous à 9h puis à 11h ? Le collègue va-t-il être obligé de rester dans le box ou sera-t-il obligé de faire moult aller-retours ?

Concernant l'aménagement des box « DRFiP », nous dénonçons l'absence d'un réel chemin de fuite (une simple porte reliant deux box ne saurait être considérée comme tel).

Concernant l'accueil de Lille Amendes sur le site de Kennedy, la lecture du document transmis est particulièrement inquiétante.

Aucune mesure sérieuse n'y apparaît en dehors de la mise en place d'un vigile.

Quid des autres mesures devant être prises ?

D'un point de vue immobilier, renforcement de la sécurité du poste d'accueil & de la caisse ;

Les effectifs devraient être a minima doublés afin de faire face au surcroît d'activité attendu. Enfin, nous vous rappelons notre revendication principale : maintien d'un accueil tout venant et d'une caisse à la Cité Marianne.

Pour le point 2 à l'ordre du jour, les accueils de proximité, comme nous l'avions prévu, ainsi que la majorité des élus locaux, ils ne rencontrent pas leur public. Avec une réception totale de 1 600 contribuables sur une année, ce qui est inférieur à une demi-journée d'accueil en moyenne dans l'ensemble des actuels centres des finances publiques de la DRFiP Nord, l'échec de cette politique est largement démontré.

A noter que cette politique de casse généralisée du service public par la fermeture de structures publiques de proximité comme les trésoreries a été largement désavouée dans les urnes ce dimanche 7 juillet. Pire, cette politique explique en partie la montée de l'extrême droite, tout une partie de la population, notamment en zone rurale se sentant déclassés et considérés comme des citoyens de seconde zone.

En outre, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles sont amenées à travailler nos collègues pour recevoir les contribuables. En effet, à aucun moment les représentants du personnel n'ont été informés sur la disposition des locaux ou les

éléments de sécurité déployés. Au surplus, nous continuons de demander que les frais (carburant, assurance, etc) qu'occasionnent les déplacements des collègues dans les permanences soient pris en compte à leur juste valeur.

Avec cette volonté de réduire l'accueil physique comme à la Trésorerie de Lille amendes, la DRFIP Nord continue de jouer à un jeu dangereux de déshumanisation. Ces mesures n'amélioreront pas les rapports avec les contribuables. Le service public est un gage de cohésion social et d'égalité, l'affaiblir c'est contribuer à l'inverse. C'est un pas de plus vers une colère plus grande des contribuables qui impactera l'ensemble des services.

La CGT revendique à nouveau la réouverture des trésoreries fermées, tout en sachant que nous ne nous opposons pas à d'autres types d'accueil de proximité qui peuvent être un plus pour les usagers.

Concernant le bilan de la campagne 2023 des évaluations professionnelles, la CGT Finances Publiques rappelle qu'elle est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. Pour la CGT Finances Publiques, les notations doivent être le reflet de l'investissement des collègues dans un contexte de suppressions d'emplois depuis plus de 20 ans et de restructurations incessantes.

En 2023, dans le Nord, ce sont 65 recours qui ont été formulés auprès de l'autorité hiérarchique, contre 47 en 2022. Si le nombre de recours est en hausse, il reste intrinsèquement faible au regard des 2324 collègues « évaluables ». Ce faible nombre de recours est la conséquence directe de la suppression des CAP locales et ne reflète pas la satisfaction des agents en matière d'évaluation professionnelle. Bien au contraire, c'est selon nous le signe d'une relation entre l'employeur DGFIP et ses agents qui se dégrade chaque jour un peu plus. En plus, la complexité de la procédure de recours dans l'application ESTEVE a dérouté de nombreux collègues qui ont renoncé à faire un recours hiérarchique, puis un recours en CAP nationale.

D'un point de vue générale, la campagne d'évaluation ne s'est pas déroulée et c'est le moins que l'on puisse dire, dans de bonnes conditions. La mise en place d'ESTEVE a été plus que laborieuse.

Cette campagne d'évaluation a été l'occasion pour la DG de demander aux directions locales de baisser les croix du tableau synoptique des agents C et B. En effet, d'après elle, nous serions sur notés à la DGFIP par rapport au reste de la fonction publique ! Si la DG a affirmé en CAP national qu'il s'agissait d'une mauvaise interprétation en local de ces consignes, force est de constater que dans notre direction beaucoup de collègues ont vu les croix de leur tableau synoptique baissées. Alors que le CREP régit maintenant l'ensemble de la carrière des agents, cette diminution des profils croix, plus ou moins appliquée selon les notateurs, constitue un nouveau risque pour la carrière des agents, puisque les tableaux d'avancement, ainsi que certaines promotions et mutations, dépendent de l'évaluation. Pour la CGT Finances Publiques, cette nouvelle donne est à nouveau l'occasion de discriminer les agents de la DGFIP.

Pour les collègues A, la disparition du tableau synoptique principal, remplacé par celui de performance annuelle, a été plus que chaotique, donnant lieu à de nombreuses interprétations dans la façon de le remplir et créant donc de fait une différence d'évaluation entre les inspecteurs selon la façon dont les notes ont été comprises par les encadrants.

La CGT Finances Publiques dénonce également la refonte du système de notation, où le supérieur direct, dès lors qu'il est au moins cadre A, devient l'évaluateur et où le N+2 joue désormais le rôle de l'autorité hiérarchique. Loin de privilégier une évaluation de proximité, comme l'affirme la Direction Générale, cette nouveauté introduit bien au contraire une notion de subjectivité, dans un système de notation déjà arbitraire.

La CGT Finances Publiques défend une notation de carrière basée sur des critères lisibles et objectifs qui, pour elle, doivent être collectifs. Le contexte dans lequel travaille l'agent doit être pris en compte, ainsi que la dimension collective du travail. Nous demandons le rétablissement de deux niveaux de recours (CAPL et CAPN) avec abrogation du recours hiérarchique.

Le point 4 concerne le transfert de la mission d'autorité de certification à la région : c'est un nouveau coup de canif dans la séparation ordonnateur/comptable. En effet, dans cette nouvelle configuration, la région sera à la fois autorité de gestion (ordonnateur) et autorité de certification (comptable). Les fonds européens correspondent pourtant à des enjeux colossaux, 1,3 milliard d'euros pour le Fond Européen de Développement Régional Hauts

de France et la bagatelle de 142,7 milliards pour le Fond Social Européen au niveau national.

L'absence du contrôle de l'État sur ces dépenses paraît pour le moins déraisonnable.

La CGT dénonce ce transfert et exige le maintien de la mission au sein de la DRFIP.

Concernant les collègues du service, leur manque de considération par la direction est affligeant. Les collègues se sont retrouvés lésés de leur priorité supra-départementale alors que celle-ci est prévue au niveau national.

Le point 5 à l'ordre du jour concerne la proposition d'expérimentation de la semaine en 4 jours.

Dans une note cadre du 22/03/2024, la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) propose l'expérimentation de la semaine en 4 jours. Cette note indique que le nombre d'heures annuel de 1607h est inchangé. Elle indique également que les autres dispositions continuent à s'appliquer. Cela implique un allongement conséquent de la journée de travail. À l'heure où l'organisation du travail questionne, où les conditions d'exercice de nos missions ne cessent de se dégrader, où les aspirations changent, notamment depuis la crise du Covid, où la conciliation entre vie privée et vie professionnelle devient un sujet central, la semaine en 4 jours ne peut être une réponse satisfaisante si elle ne s'accompagne pas d'une véritable et conséquente réduction du temps de travail.

Pour la CGT, d'autres choix sont nécessaires et possibles, fondés sur l'ambition de la transformation sociale et d'une conception émancipatrice du travail.

C'est pourquoi nous devons franchir une nouvelle étape dans la réduction du temps de travail pour :

- permettre à toutes et à tous de travailler par les créations d'emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés,
- permettre au monde du travail et à ses organisations syndicales, par la démocratie au travail, par la démocratie sociale, de décider et de reprendre la main sur la manière dont la réduction du temps de travail doit être organisée,
- créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée,

- permettre aux salariés de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité,
- permettre à toutes et à tous d'accéder, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière,
- permettre enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.

Derrière la notion de semaines « DE », « EN », ou « A » 4 jours, il y a bien plusieurs visions de l'organisation du travail. Pour la CGT, c'est clair, elle doit s'accompagner d'une réduction du temps de travail à 32h. La CGT appelle à ouvrir un nouveau cycle de progrès social et sociétal !

De plus, nous rappelons que cette mesure a été portée par un gouvernement qui s'appuyait sur une représentation nationale qui a depuis changé et qui a surtout vu la macronie s'écroulait. Dans ce contexte, il serait particulièrement anti-démocratique et anti-républicain de poursuivre cette mesure que le peuple a, *in fine*, massivement rejeté ce dimanche 7 juillet. Cette mesure ne peut donc être qu'abandonnée : respectez les urnes !

Nous tenons également à dénoncer le niveau du dialogue social à la DRFIP Nord. Dans le cadre du CSAL du 12 juillet, la CGT Finances Publiques 59 a demandé, dans les délais, l'inscription à l'ordre du jour de 2 points : un point sur l'exécution budgétaire 2024 et un point sur une présentation de la réorganisation EDR (modalités d'organisation, ventilation des EDR par résidence, plans précis d'installation des EDR dans les résidences, ...). Vous avez refusé l'inscription de ces 2 points. Pour l'exécution budgétaire, vous nous avez indiqué que ce point sera présenté lors du CSAL de septembre. Si nous avons demandé l'inscription de ce point, c'est au vu des décisions que vous avez prises en urgence, dégradant de fait les conditions de travail des collègues. Ainsi, nous avons appris que vous réduisez drastiquement la présence des vigiles dans les centres des finances publiques, alors même que nous sommes toujours en Vigipirate « Urgence attentat ». La présence de vigiles dans les accueils permet de faire baisser la tension en cas d'incivilités. Les collègues (agents et chefs de services) vont se retrouver seuls ! C'est également à cause du budget que les travaux au rdc de Fives sont à l'arrêt. Les collègues du SDE vont se retrouver en zone tampon à Kennedy pendant une période indéterminée ! Et que dire,

de la restructuration/réorganisation des EDR. Là encore, les collègues EDR et les services qui accueillent habituellement ces collègues sont les victimes des contraintes budgétaires ! Aucune information n'a été donnée aux élus du personnel. Combien d'autres mesures budgétaires impactant les collègues découvrirons-nous en septembre ! Enfin, même si pour nous les EDR subissent une restructuration, nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour de la « présentation de la réorganisation des EDR » afin d'avoir des documents (les plans d'installation des EDR par résidence d'affectation notamment). Là encore, vous nous avez refusé l'inscription alors qu'il s'agit des conditions de travail des collègues au quotidien.

Enfin, nous tenons à dénoncer la sortie tardive du mouvement local. La quasi totalité des collègues des autres directions connaissent leurs affectations depuis la dernière semaine de juin. Beaucoup de collègues, notamment venant de l'extérieur, nous expriment leur angoisse (vont-ils trouver un logement à temps, comment vont-ils faire pour inscrire leurs enfants à l'école par exemple). Nous savons que les collègues des RH ne sont pas assez nombreux. Pour nous, si toutes les règles (de priorité, d'ancienneté,...) étaient respectées, le mouvement local pourrait sortir bien plus tôt. Peut être qu'en cette année olympique, la DRFIP Nord veut briguer la médaille d'or du mouvement le plus tardif ! Pour la CGT, tout cela résulte d'un marchandage maison qui se traduit par le non-respect des règles de mutation au détriment des vœux exprimés par les collègues !

Compte-tenu de l'incertitude politique à la suite des élections législatives anticipées, dont le résultat le plus immédiat est la défaite du camp macron mis en minorité, il est impossible pour la CGT Finances Publiques 59 de participer à ce CSAL. En effet, alors que jusqu'à présent le principal argument de la direction est de nous renvoyer vers la représentation nationale pour justifier les suppressions de postes, coupes budgétaires et autre restructurations, comment les décisions prises au cours de cette séance pourraient avoir une quelconque légitimité alors que l'ordre du jour a été construit sur une réalité politique aujourd'hui caduque ? Attachés à la démocratie et aux principes républicains nous ne pouvons donc siéger ce jour.

Par respect pour les autres organisations syndicales, nous quitterons la séance à la fin de la lecture des déclarations liminaires.